

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

L'an 2024, le 1<sup>er</sup> juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, GONON Bernard, JOUVENCEL Clément, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

**Absents excusés :** /

**Secrétaire de séance :** Madame Virginia CAILLOT

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Cession des parcelles communales cadastrées A 90, A 92, A 101, A 1473 et A 1489 à Monsieur Franck NEYRET
- 2- Modification du tableau des emplois permanents
- 3- Modification des tarifs de la régie de recettes
- 4- Questions diverses

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la délibération prévue au point n°1 est annulée car elle nécessite d'être revue pour séparer les différentes transactions.

## DELIBERATION

### 1- Cession des parcelles communales cadastrées A 90, A 92, A 101, A 1473 et A 1489 à Monsieur Franck NEYRET

Délibération annulée

### 2- Modification du tableau des emplois permanents

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2024,

#### **Considérant ce qui suit :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au

fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 13 voix POUR :**

**Décide**

- De la suppression du poste suivant :

➤ Adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (32.16/35<sup>e</sup>)

- de modifier le tableau des effectifs tel que présenté **comme suit** :

FILIERE	POSTE	GRADE	TC/TNC	OUVERT	POURVU	AGENT
TECHNIQUE	Agent de cantine et de nettoyage référent	Adjoint technique	TNC 32.16/35 <sup>e</sup>	1	0	
	Agent de cantine et de nettoyage	Adjoint technique	TNC 32.16/35 <sup>e</sup>	1	0	
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique	TC	1	1	SEVELLEC Nicolas
	Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	TC	1	0	
	Agent technique polyvalent référent	Agent de maîtrise	TC	1	0	
	Agent technique polyvalent référent	Agent de maîtrise principal	TC	1	1	MONNERY Aymeric
ADMINISTRATIVE	Secrétaire urbanisme	Adjoint administratif	TNC 22/35 <sup>e</sup>	1	1	ATTOU Sonia
	Secrétaire affaires générales	Rédacteur	TC	1	0	
	Secrétaire affaires générales	Rédacteur Principal 2 <sup>e</sup> classe	TC	1	0	
	Secrétaire générale de mairie	Rédacteur Principal 1 <sup>e</sup> classe	TC	1	1	PAGE Natacha
ANIMATION	Animatrice périscolaire	Adjoint d'animation	TNC 17.44/35 <sup>e</sup>	1	1	PICAUD Myriam
	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	Adjoint d'animation	TNC 11.43/35 <sup>e</sup>	1	0	
				<b>12</b>	<b>5</b>	

- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 10 juillet 2024 ;

### 3- Modification des tarifs de la régie de recettes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la modification des tarifs de la régie de recettes « produits divers » comme suit :

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

↳ suppression des tarifs cantine scolaire « repas enfant réservé » et « repas enfant non réservé » et création d'un tarif unique « repas enfant »

↳ modification du tarif de la cantine scolaire « repas enfant » en raison de la hausse des prix annoncée par le fournisseur Guillaud Traiteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- ADOPTE par conséquent le tableau ci-dessous :

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	
Repas enfant	Repas adulte
4.50 €	5.50 €

<b>GARDERIE PERISCOLAIRE</b>		
½ heure	1 heure	1 heure ½
1.60 €	2.90 €	4.00 €

<b>PORTAGE DES REPAS</b>		
Classique	Régime spécifique	Supplément potage
5.90 €	8.10 €	1.00 €

<b>LOCATIONS SALLE DES FETES</b>					
Habitants		Extérieurs		Associations	CAUTION
Forfait 2 jours	Journée supplémentaire	Forfait 2 jours	Journée supplémentaire	160 €	300 €
300 €	50 €	450 €	70 €		

<b>CARTO-GUIDE BALCONS DU DAUPHINE</b>
5 € l'unité

### 4- Questions diverses

\* *devenir du club de football AS Vertrieu* : les dirigeants seront convoqués pour une discussion au sujet des documents transmis (compte-rendu de la dernière assemblée générale, frais prévisionnels pour la saison 2024/2025, bilan financier)

\* **Réhabilitation et extension du bâtiment de la mairie** : le rapport de l'ingénieur structure au sujet du mur du bâtiment voisin, sera transmis prochainement. L'avis d'un maçon extérieur sera pris. Une consultation pourrait être envisagée pour cette prestation de renforcement.

\* **tour de table** :

↳ Bernard GONON :

- Où en sommes-nous du projet de compostage collectif ? Mr DECEVRE explique qu'il n'y a pas d'obligation légale de mettre en place cet équipement. D'autant plus que cela va générer du travail supplémentaire aux agents communaux qui devront gérer les dépôts inappropriés.

↳ Marie-France BOULEAU :

- cérémonie du 14 juillet : 11h15 au monument aux morts.

↳ Mathieu SOLOMBRINO :

- un miroir sera installé rue des Ecoles pour améliorer la visibilité des véhicules en provenance de l'impasse du Bac à Traille (parking école). Des barrières de ville seront mises en place devant l'école afin de sécuriser les montées/descentes du bus scolaire.
- un écran numérique sera installé courant de l'été dans la classe de Mr MARION. Il pourrait être envisagé selon les besoins, d'équiper les autres classes en déposant une demande de subvention.
- conseil d'école : les parents ont fait un retour positif à propos du périscolaire.

↳ Gilles RAPET :

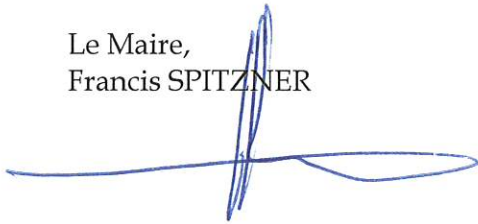
- toilettes publiques : les travaux préparatoires ont bien avancé. La livraison de la cabine devrait avoir lieu prochainement. A prévoir un enrobé autour de la cabine en fin de chantier (en même temps que les travaux de reprise des voiries).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h21.**

Prochain conseil municipal : 3 septembre 2024.

**Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 3 septembre 2024**

Le Maire,  
Francis SPITZNER



Le secrétaire de séance,  
Virginia CAILLOT

